

AFFAIRE n°10

**OBJET:** Cession à M. et Mme HARA Hare d'un terrain communal de 875m<sup>2</sup> cadastré section CN N° 500 sis aux Rampes de St-François (Lotissement Têcher).

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Monsieur et Madame HARA Hare, propriétaires à la Petite-Île d'un terrain situé dans le périmètre de réorption du bidenville de la ruelle Bois Heins, ont exprimé le souhait d'obtenir à proximité du centre-ville un terrain constructible sur lequel ils puissent se réinstaller.

Un échange n'étant pas directement possible puisque l'acquisition des terrains du bidenville est opérée non par la Commune mais par la SEBRE agissant pour le compte du Département, j'ai cru devoir proposer à M. et Mme HARA Hare de leur vendre une des parcelles communales du Lotissement Têcher, à savoir celle cadastrée section CN n°500, d'une superficie de 875m<sup>2</sup>.

Si vous acceptez le principe de cette cession, la vente interviendra au prix de 131 250 Francs fixé par le Service des Domaines.

Je vous demande votre avis sur cette affaire et, le cas échéant, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente.

Mr M. GERARD - Donne lecture de l'avis des Commissions.  
 \* Cadre de Vie : Favorable, mais simultanément  
 complète des 2 opérations.  
 \* Finances : Favorable.

Dr GERARD G. - Je souhaite que ce principe soit retenu pour d'autres affaires. En effet on a eu l'occasion de voir des gens expropriés et qui ne retrouvaient plus de terrain. Il serait donc souhaitable que cette manière de procéder soit appliquée à ces personnes qui pourraient être relogées à proximité.

Mr M. GERARD - C'est un principe qu'on essaie, bien entendu, d'appliquer dans la mesure où les réserves foncières de la ville de Saint-Denis, permettent des échanges de terrains, d'où l'utilité d'avoir des réserves foncières.

Dr GERARD G. - Cela n'a pas toujours été votre ligne de conduite ?

Mr M. GERARD - Nous l'avons toujours fait. C'est pour cela que dans la Ville de Saint-Denis, quand il y a des petits terrains en vente, on essaie de les avoir; c'est dans ce but précisément, mais nous n'avons toujours pas suffisamment de terrain.

Le MAIRE - Je mets aux voix le rapport ci-dessus ainsi que l'avis  
des Commissions.

ADOPTES A L'UNANIMITE

x

x

x

Reçu à la Préfecture  
le 05/04/1984